FAITS CIRCONSTANCIÉS

De ce qui s'eſt paſſé au Parlement de Paris ; avec la Lettre de Madame D'EPRÉMESNIL, *à M. le Miniſtre principal.*

» CE qui s'eſt paſſé au Parlement le 5 & le 6 de ce mois eſt trop intéreſſant, pour qu'on ne deſire point d'apprendre les détails que cette longue ſéance a fournis : Les voici : C'eſt un Témoin oculaire qui les donne ».

» Dans la nuit du Dimanche 4 au Lundi 5 Mai, les gardes de la prévôté de l'Hôtel vinrent pour enlever Mr. *Duval d'Eprémeſnil*, principal moteur de l'Arrêté du 3 de ce mois; & M. *Goiſlard de Monſabert*, qui avoit dénoncé l'Extenſion des *Vingtiemes* dans le *Poitou*. Ces deux Magiſtrats parvinrent à ſe ſauver, l'un en paſſant par une croiſée dans la Maiſon voiſine de la ſienne, l'autre en ſautant les murs de ſon jardin : & ils furent ſe réfugier au Palais. Les Chambres s'aſſemblèrent ſur le champ ; & leur premier ſoin fut de mander tous les *Pairs*. Lorſque ceux-ci furent arrivés, elles arrêterent de prendre Mrs. *Duval* & *Goiſlard*, & tout autre Magiſtrat, *ſous la protection du Roi & de la Loi*, & de députer à *Verſailles* M. le Premier-Préſident avec deux autres Préſidens & quatre Conſeillers.

»Les Députés, outre le Premier-Préſident, furent parmi les Préſidens MM. *le Fèvre d'Ormeſſon* & *Bochard* de *Saron*, & parmi les Conſeillers MM. *le Fèvre d'Amecourt*, *Robert* de *S. Vincent*, *Amelot* & *Barbier d'Ingreville*. Il étoit 6 heures & un quart du ſoir, lorſque cette Députation partit.»

»Un peu auparavant les Gens du Roi avoient dénoncé un Imprimé, qui étoit l'Arrêté du Parlement du 3 Mai, ou dans la phraſe, concernant *les entrepriſes des Miniſtres de S. M. ſur la Magiſtrature*, le mot *des Miniſtres* étoit paſſé. Cet Imprimé fut condamné à être lacéré & brûlé, & l'Arrêt eut ſon exécution ſur le champ. On arrêta en même tems dans la Grand'Salle du Palais un Colporteur, qui vendoit cet Arrêté, & ſur lequel l'on ſaiſit encore des Libelles contre les Parlemens. Il fut remis au Bailliage du Palais; & l'on croit, qu'il n'échappera pas au fouet & à la marque».

»Cependant le Parlement reſtoit toujours aſſemblé, attendant le retour de la Députation. Dans l'après-midi deux ou trois *Pairs*, qui avoient aſſiſté ce jour-là au Service de *St. Denys*, vinrent prendre leur place. L'Archevêque de *Rheims* parut enſuite, ainſi que M. le Duc de *Coigny*: mais celui-ci ne prit ſéance que lorſqu'il étoit déja une heure après-minuit, entre le Lundi 5 & le Mardi 6 Mai. L'on comptoit alors dans l'Aſſemblée deux Pairs Eccléſiaſtiques, l'Archevêque de *Rheims* & l'Evêque de *Châlons*; de plus l'Archevêque de *Paris*, & 12 autres Pairs Laïcs, parmi leſquels M. le Maréchal de *Noailles*. Dès 11 heures du ſoir, la Grand'-Chambre & les Parquets ſe trouvèrent remplis par la meilleure Compagnie de *Paris*, la Grand'Salle & les Corridors par d'autres Curieux, notamment par pluſieurs Femmes. Vers minuit, au lieu de la

THE NEWBERRY LIBRARY

Députation qu'on attendoit de retour de *Verſailles*, l'on vit arriver un Bataillon des Gardes *Françaiſes*, la Compagnie des Grenadiers ayant les Sappeurs & les Haches à leur tête : ils furent bientôt ſuivis des Gardes *Suiſſes*, & le Palais ne tarda pas à être inveſti. Les portes de la Grand'Chambre & juſqu'à ſes moindres iſſues furent gardées par des Factionnaires, la bayonnette au bout du fuſil ».

» Les Chambres ayant pris place alors pour délibérer, les Etrangers furent obligés de ſe retirer dans la Salle de *St. Louis* & dans les Parquets, perſonne ne pouvant plus ſortir du Palais. ---- Lorſque M. le Baron d'*Agoult*, Capitaine aux Gardes *Françaiſes*, Maréchal des Camps & Armées du Roi, qui commandoit le Détachement, eut fait ſes diſpoſitions, il ſe préſenta à la porte de la Grand'-Chambre, qui lui fut ouverte après quelques difficultés : & il fut introduit comme Porteur d'ordres du Roi. Admis dans la Chambre, il lut un ordre de Sa Majeſté, adreſſé à M. le Maréchal de *Biron*, pour qu'il demandât MM. *Duval* & *Boiſlard*. Le cri général de l'Aſſemblée fut, » qu'ils étoient tous » *Duval* & *Goiſlard*, & que la force ſeule pour» roit les arracher du ſein de la Cour.» M. d'*Agoult*, bien éloigné de vouloir employer la force dans un lieu auſſi ſacré, & d'ordonner à ſes Soldats de paſſer ſur le corps des Archevêques, des Maréchaux de *France*, des Pairs enfin qui ſiégeoient en la Cour, pour ſe ſaiſir des deux Magiſtrats, dit qu'*il alloit prendre de nouvelles Inſtructions*. Il étoit alors près d'une heure après minuit ; & cependant la Députation n'étoit pas encore revenue de *Verſailles* : elle parut enfin vers les 3 heures de la nuit ; mais elle n'apportoit rien de ſatisfaiſant, le Roi ayant refuſé de la recevoir, parce que, contre l'u-

ſage & *les formes*, elle étoit venue, ſans que les Gens du Roi euſſent pris auparavant à cet égard les ordres de Sa Majeſté. Cette Députation même n'entra pas au Palais ſans difficulté : il fallut que le Commandant lui-même deſcendit, pour lui faire ouvrir les portes ».

» A 5 heures du matin l'on apprit, que M. le Maréchal de *Biron*, n'ayant pas voulu prendre ſur lui d'enlever à force ouverte les deux Magiſtrats, avoit dépêché à *Verſailles* un Courrier, pour demander à ce ſujet les ordres du Roi. Quelques Perſonnes, des femmes ſur-tout, voyant que cette diſcuſſion pourroit bien n'être terminée qu'à midi, obtinrent alors de ſortir, par l'entremiſe des Officiers de leur connoiſſance. --- A 11 heures du matin, M. d'*Agoult* reçut ſes derniers ordres : Il rentra dans la Grand'Chambre avec le principal Officier de la Robe-Courte ; & il lui demanda de la part du Roi, & ſous peine de Priſon, de lui déſigner, quels étoient dans l'Aſſemblée Mrs. *Duval* & *Goiſlard*. L'Officier de la Robe-Courte, parcourant l'Aſſemblée des yeux, répondit, qu'*il ne les voyoit pas*. --- *Prenez garde*, Monſieur, (reprit le Commandant :) *L'ordre du Roi eſt que vous me les montriez*. --- *Sur mon honneur*, Monſieur, (repliqua l'Officier) *je ne les vois pas ici*. Mr. d'*Agoult* ſortit avec lui pour aller chercher quelques Perſonnes, qui les lui déſignaſſent. --- Véritablement l'Officier de Robe-Courte pouvoit bien ne pas les voir : Ils n'avoient pas quitté le Banc de leurs Chambres ; mais ils n'étoient pas à leur place ordinaire. D'ailleurs ils étoient en quelque ſorte cachés par leurs confrères. Cependant pluſieurs Membres de la Cour, & M. d'*Epréméſnil* lui-même, conſidérant qu'une pareille ré-

sistance pourroit compromettre l'Assemblée auguste de la Cour des *Pairs*, demanderent, que Mr. d'*Agoult* fût rappellé ; & Mr. d'*Eprémesnil*, se levaut dès qu'il parut : *C'est moi*, Monsieur, dit-il, *qui suis d'Eprémesnil*. --- Le Commandant lui remit l'ordre du Roi, qui lui enjoignoit de le suivre. --- *Je veux bien vous suivre*, Monsieur, répondit Mr. d'*Eprémesnil* : *Mais, comme mon honneur me défend d'obéir aux ordres arbitraires, il faut vaincre ma résistance.* « En ce cas, je dois employer la force. --- *Les Soldats porteront-ils la main sur moi ?* --- » Sans doute, si vous résistez. --- *Je vous suis donc, pour éviter ce scandale.* --- Le Baron d'*Agoult* emmena ainsi Mr. d'*Eprémesnil*, non cependant sans lui avoir permis de faire des adieux extrêmement touchans à l'Assemblée ; & un moment après il vint prendre Mr. *Goislard*, qu'il remit à son Lieutenant. Montant ensuite chacun dans la Voiture d'un de ces deux Officiers, ils furent conduits par eux, sans aucune Escorte, à l'Hôtel de la Police, où étoient préparées des Voitures. Les deux Magistrats y monterent, après avoir dîné, accompagnés par des Officiers de la Prévôté de l'Hôtel, qui conduisent Mr. d'*Eprémesnil* aux Isles *Ste. Marguerite*, M. *Goislard* à *Pierre-en-Cise*.

» Les Chambres prirent après leur départ un *Arrêté*, qui n'est que l'expression de leur consternation, ainsi que l'éloge des deux Magistrats. La Séance fut levée Mardi, 6 Mai, à 2. heures & demie de l'après-midi : Et les Portes du Parlement furent fermées par les Officiers aux Gardes, les Troupes ne gardant plus que celles de l'extérieur. --- Pendant cette longue opération il n'y a eu aucun mouvement sensible ni dans les Salles, ni dans les environs du Palais.

» La journée du 7 Mai se passa comme à l'ordinaire : Le Parlement fit ses fonctions accoutumées ; & il y eut Audience dans toutes les Chambres : Mais, lorsque sur les 2 heures de l'après-midi les Magistrats se retirerent, l'on remarqua, qu'ils se firent suivre de tous les Papiers & de tous les Meubles, qui appartenoient non au Corps, mais aux Particuliers. L'on en inféra que sa dissolution étoit prochaine, & qu'il en étoit instruit. En effet ce grand événement, qui enveloppe également les Parlemens de Province & diverses autres Cours dans un changement total de la Magistrature, a éclaté hier. A 9 heures & demie du matin, le Roi a tenu son *Lit de Justice* à *Versailles*. Il y a été enregistré 6 Édits. Le Parlement de *Paris* a été réduit à la seule Grand'Chambre & une Chambre des Enquêtes, faisant ensemble 67 Membres, toutes les autres Chambres étant supprimées. En même temps il a été créé une *Cour Pleniere*, qui seule, à l'exclusion de tous les Parlemens, enrégistrera les Édits & Déclarations, & dont sera la Grand'Chambre de *Paris* avec un député de chaque Parlement de Province. --- Les fonctions de tous les Parlemens ont été suspendues. --- Un coup aussi rigoureux a frappé tous les esprits ; & l'on en est diversement affecté suivant le point de vue, sous lequel l'on a envisagé la résistance de la Magistrature aux vues du Gouvernement dans la position critique à laquelle il se trouvoit réduit. --- Malheureusement l'on ne peut pas se flatter, que tout soit fini. --- La Grand'Chambre, refusant d'accepter les fonctions qui lui ont été assignées par le nouvel Édit, a été exilée sur le champ.

Discours de M. d'Epremesnil, au moment où M. le Comte d'Agoult s'est présenté à la Grand'Chambre pour l'arrêter, le 6 Mai.

Je suis l'un des Magistrats que vous cherchez. La loi me défend à ce titre d'obéir aux Lettres closes, & aux ordres surpris au Souverain ; & c'est pour obéir à la Loi que je ne me suis pas nommé jusqu'à ce moment. Je sens qu'il est temps enfin de consommer le sacrifice, que j'ai juré de lui faire aux pieds de ces saints Autels. Je vous somme de me déclarer si dans le cas où je ne vous suivrai pas volontairement, vous avez l'ordre de m'arracher de la place que j'occupe en ce moment.

Oui ! Monsieur, j'en ai l'ordre, répondit M. d'Agoult, & je l'exécuterai.

Lorsque vous en aurez tenté les moyens, repliqua ce Magistrat, je verrai ce qu'il me conviendra de faire.

Le sieur d'Agoult ayant déclaré qu'il falloit faire entrer les satellites ; c'en est assez, lui dit le Magistrat, pour ne pas exposer la Cour des Pairs, le Temple de la Justice, le Sanctuaire des Loix à une plus grande profanation, je cede à la force.

Puis s'adressant au Premier-Président :

Monsieur,

Je vous prie de permettre que je dépose dans le sein de la Cour la protestation que je fais contre la violence qu'on exerce en ce moment sur ma personne, & dont je supplie la Cour de me donner acte ; lui déclarant que je la regarde comme attentatoire aux Loix protectrices de la liberté des Citoyens en général, & de celle des Magistrats en particulier. Qu'elle est la suite d'ordres évidemment surpris à un Roi juste, qui a déclaré ne vouloir regner que par les Loix. Que je cede à la force qui contraint mon corps sans enchaîner ma conscience ; j'ose aussi vous conjurer de ne pas vous laisser décourager par d'aussi grands malheurs ; oubliez-moi, & ne vous occupez que de la chose publique ; je vous recommande tout ce qui m'est cher, pour moi je puis vous protester, quel que soit le sort qui m'est réservé, que jamais les promesses, les menaces, les tourmens les plus affreux, la mort elle-même, ne pourront me faire abandonner un seul instant les principes de cette compagnie ; que je mettrai ma gloire à les

professer jusqu'à ma derniere heure, & qu'enfin je ne me permettrai jamais aucune démarche qui ne soit digne d'un Magistrat & d'un membre de la Cour des Pairs.

Lettre de Madame d'Epremesnil, à M. le principal Ministre, du 12 mai 1788.

MONSEIGNEUR,

Une marche franche & découverte est la seule qui puisse convenir à celle que les nœuds les plus saints lient à M. d'Epremesnil, & la mienne sera toujours telle.

Je vais vous confier, Monseigneur, une de mes peines les plus vives ; j'ai tout lieu de croire que l'on a osé dire au Roi que je me permettois chez moi des propos qui ne doivent point sortir de la bouche d'une sujette fidelle ; c'est une calomnie insigne. Je sai, & je me plais à savoir ce que l'on doit de respect à ses Maîtres, & si je l'avois ignoré, celui dont je fais gloire d'être la femme, me l'auroit appris mieux que personne. Dans la circonstance présente, la plus importante de ma vie, je ne me suis point fait un scrupule de recevoir les marques d'intérêt des personnes qu'une estime profonde tient à M. d'Epremesnil, & qu'elles font réfléchir sur moi.

Le Roi est assurément trop juste pour m'en faire jamais un crime ; jamais le calme qu'elles ont cherché à apporter à la douleur qui me pénetre, n'a point altéré mon respect, ni pour sa personne sacrée, ni pour son auguste famille, sentiment que je ne pourrois perdre de vue, sans blesser mortellement le cœur de l'époux le plus respectable.

Je vais partir pour les eaux de Forges où la santé de ma fille m'appelle ; je laisse ici mes ennemis & ceux de M. d'Epremesnil ; ils peuvent m'envelopper avec lui dans la haine qu'ils lui conservent ; mais j'ai la noble opinion qu'en vous confiant ma défense, la profession de foi que je viens de faire, ne peut que m'honorer à vos yeux, & que ma confiance doit vous plaire. Je fais plus, je me flatte encore que vous n'attribuerez ma lettre à aucun sentiment de foiblesse ; que je n'en adopterai jamais qui soit indigne de mon mari ; mais il m'importe que le Roi sache que de fidelles sujets comme nous savent être respectueux, alors que sa main les frappe.